



## LES RÉFLEXES DU PASSANT



## Le déficit

les tacticiens de la comptabilité simple et double.

Pourtant ses jours sont comptés ! Comme j'ai l'honneur de vous le dire. On vient de mettre au point une offensive nouvelle, originale, ultra-moderne : le rétablissement des pré-mières !

C'était simple, mais encore fallait-il y songer !

Et d'une pierre on fera deux coups. Car il y a quelque chose de choquant dans le fait de voir un ouvrier plus ou moins couvert de cambouis cötayer un « monsieur » décoir. En toute logique, le peuple doit être avec le peuple et les « messieurs » avec les « messieurs ».

Il y a un peu plus d'un an on avait supprimé les premières du maine et l'économie de cette coûteuse « maine-d'œuvre » que sont les contrôleurs devait résorber le déficit.

Mais ce déficit, décidément aussi tenace qu'une tradition, obstine. Il s'obstine d'ailleurs depuis la création de la compagnie, malgré toutes les attaques, tous les plans de campagne dressés contre lui par les stratégies et

## Chez les autres...

## Matière à discussion

LIBÉRATION. — Au sujet du vol de l'Orly rôle aux voitures par un policier patrouillant à Paris.

« C'est assez rare qu'un policier se laisse tenter par une affaire aussi suspecte d'entacher son honabilité, »

En effet, on ne compte guère que deux ou trois affaires de ce genre par mois.

Ce qui est rare c'est qu'on laisse le journal se faire empêcher.

Mais il faut bien respecter les mots d'ordre de la maison mère. La police avec nous !

Et, entre « honnêtes gens » on ne peut pas se faire de misère, n'est-ce pas ?

« Au sujet des élections américaines ce gros titre :

« Le peuple américain veut la paix : il a voté contre Dewey. »

Alors, Truman c'est la paix ?

C'est bien la première fois que « Libération » imprime une chose pareille.

Sera-t-il cohérent par les « Américains » ?

Nous qui pensions qu'il était vendu au P.C.F.

A qui se fier, mon Dieu ! A qui se fier ?

## Matière fécale

L'AURORE. — Dans un long article des phrases imprimées en gras sautent aux yeux.

« Mais le gouvernement en a les mains pleines ! »

Non pas de ce que vous pensez. C'est de fois, des lois scélétrées, des lois Marcell Paul-Ambroise Croizat qu'il s'agit : Car...

Il n'est que de savoir si on est résolu ou non à réprimer.

Réprimer quoi ? Qui ? Je pèche au hasard des lignes :

« les saboteurs et les terroristes... agitateurs misérables... les traitres... qui, animés

de la haine, rage de destruction et de dévastation, démolissent et détruisent les machines, pillent les magasins, ont commençé encore

à détruire, à incendier, à exploser et à piller, des attaques contre les malades des ouvriers, etc... »

Vous vous demandez de qui il s'agit, vous pensez avoir deviné. Eh bien, non, ce n'est pas contre les C.R.S. ni contre les soldats coloniaux que fulmine l'Aurore.

Les sables canadien les brutes insensées, les corps inconnus dont parle Robert Boni, les armes que l'on n'est pas non plus, comme vous pourriez le croire, les membres du gouvernement. Ce sont tout simplement les mineurs du Nord.

Nous connaissons un journal et un journaliste à qui la plupart des adjectifs contenant le mot « paragraphe » s'appliquent parfaitement.

Où, ami lecteur, cette fois tu as deviné juste, ce sont « l'Aurore » et M. Robert Boni.

## Matière grise

Dans le POPULAIRE, Paul Parpasis termine sa revue de presse par cette déclaration :

« Gouverner avec intelligence, cela ne peut avoir qu'un sens : élever le pouvoir d'achat de la classe ouvrière à un standard qui garantisse la stabilité de la production à un niveau élevé. »

Depuis quatre ans la S.F.I.O. participe à chaque gouvernement, et depuis quatre ans, au pouvoir, auquel que ce soit, il a été sacrifiée maintes fois pour que triomphe la politique du Kremlin. En Chine, en Allemagne, en Espagne, en France, en Amérique du Sud.

Leur programme est tout disposés à faire pleine d'intelligence... et qui n'engage à rien : à l'impossible nul n'aspire.

La S.F.I.O. lance le POPULAIRE D'AMERIQUE. Le « Popu » quotidien fait des efforts dépassés pour y intéresser les lecteurs. Témoin cette pâquerette :

« Léon Jouhaux traite l'attitude sociale d'une grande actualité : « Syndicatisme ». »

Et Pierrot-le-Fou fera un papier sur l'honnêteté ?

Le syndicalisme libre traité par Jouhaux ! Maltraité plus tôt.

Comme toujours.

Pierre Commín est courageux... et pas dégoté.

Sur la grève des mineurs, deux documents importants et un commentaire de Jules Moch, ministre de l'intérieur. »

On propose un titre : « Mes crimes... »

« Jules Moch, ou « L'Art d'assassiner » également.

« Guy Mollet commente la situation politique et sociale : « Trois fronts... »

« Un seul combat »

« Fini la lutte sur deux front. Ce Mollet est un dieu. Et pour la lutte sur quatre, ou sur douze fronts, il n'y a pas militaire quoi ! »

Décidément, je n'achèterai pas le « Popu dimanche ». Tant que faire d'acheter un journal d'opposition, je préfère le « Canard enchaîné ». Là au moins il y a parfois des articles sérieux.

R. CAVANHIE.

## VILLAGE D'ENFANTS

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

général, d'autant plus que Hambourg signale la disparition d'un de ses enfants. L'un et l'autre n'ont plus été vus depuis ce soir de tout l'après-midi. Que s'est-il passé ? Il y a lieu de tout craindre. Cependant que l'inquiétude régnait ainsi au village et que des recherches s'organisaient, sur la colline voisine où l'on devait les retrouver — l'enfant de l'opposition désignait à l'enfant de Hambourg à chaque fois qu'il se tenait et descendait la pente ensoleillée. Admirable leçon donnée aux hommes et aux femmes fabricants de haine par les plus malheureuses de leurs victimes. La Pologne n'est pas allée à la gare accueillir les enfants martyrs de Versovia et les enfants martyrs de Hambourg se sont reconnus être des enfants et des frères de misère. Quant donc, au lieu de se sentir nationalistes, tous les hommes de tous les pays, entrant en contact direct et individuel, se reconnaîtront-ils enfin pour ce qu'ils sont : des frères de misère, et s'entraideront-ils au lieu de se laisser mener et conduire par les professionnels de l'« Armons-nous et partez ».

Jean ROGER, Président des Amis du village Pestalozzi.

## LE CARNAVAL DE LA SEMAINE

## L'ÉPREUVE DECISIVE

« L'homme du vingtième siècle peut faire le tour de la terre, tuer ses semences, dévorer les fruits, détruire et sur les astres, et pomper le patro le des entrailles de la terre. Il peut imprimer un million de journaux à l'heure ; il peut forcer une poule à pondre 365 œufs par an ; il peut faire à l'humain et aux rhinocéros à jouer au ballon. »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que je vous démontre que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles ! »

« Mais montrez-moi cinq pains et deux petits poissons, et amenez la cinq adultes affamés et deux pauvres gosses sans rien pour les acheter et je vous dirai que les sociétés sont indissolubles ! »

« Peut-être que les sociétés sont indissolubles !

# CULTURE ET RÉVOLUTION

Problèmes essentiels

## La Loi, la Coutume et le Contrat

Si l'on écoute l'affirmation individualiste d'Albert Stirner, la loi selon lui, l'anarchisme est une revendication du moi contre la société, un mouvement visant à l'affranchissement de tout lien social; si on admet que l'individu et la société, opposés l'un à l'autre, ne sont que des obstructions l'une pour l'autre, qu'il est incompatible à l'homme de faire tout ce qu'il veut, au se désintéressant d'autrui et des conséquences morales de ses actes; si l'on repousse de comme inopérant l'abstentionnisme social, de quelques individualistes, robinsons suisses, ou individualistes de leur univers; alors on et d'accord avec Proudhon, Bakounine, Kropotkin et Reclus pour donner à l'anarchisme une valeur sociétale, pour faire une revendication de la société contre l'Etat. Mais, du même coup, on accepte la propriété privée, empruntant aux individus les uns envers les autres. Ce qui divise l'anarchisme sociétal des systèmes établis, c'est qu'il ne reconnaît point les mêmes sources d'obligations qu'eux, c'est qu'il ne reconnaît point la loi dictée par l'Etat.

Selon certains critiques, l'anarchisme sociétal se ramène à l'individualisme abusif, que l'Etat, en tant que seule source possible, du moins le seul gardien efficace des obligations, dans un monde où il n'est pas permis de tout faire.

Cet argument est faux, car il existe deux systèmes opposés et indépendants, capables de définir et de garantir les obligations des hommes entre eux. Le premier est le droit coutumier qui implique la responsabilité de l'Etat sur la Société. Le second est le droit coutumier et contractuel, qui émane spontanément de la société elle-même et des individus qui la composent. En régime d'obligations, la loi, le contrat et la coutume coexistent. En régime socialiste totalitaire, la loi tend à exclure toute autre source d'obligation. Mais de nombreuses sociétés ont vécu et vivent encore sans loi et sans Etat. La comme nous le verrons, les seules non-légales d'organisation n'ont rien d'arrêter, ni d'incompatible avec la civilisation la plus haute — bien au contraire!

\*

La loi, selon la définition juridique, est une règle qui s'impose inconditionnellement à tous sans que le consentement personnel soit nécessaire pour être reconnue. Elle pourra complètement inseparables de la nécessité.

Le pouvoir législatif la formule; le pouvoir exécutif veille à son application; le pouvoir judiciaire châtie les contrevenants. La loi, selon la définition juridique, est une règle qui s'impose inconditionnellement à tous sans que le consentement personnel soit nécessaire pour être reconnue. Elle pourra complètement inseparables de la nécessité.

Le mot latin *lex* (loi) vient de *lego* (je dis). Comment la loi s'impose-t-elle? Une personne imaginaire supérieure à la société, extérieure à la loi, la dépose dans la loi; elle est alors considérée comme la loi. C'est à dire que la loi est créée par la volonté de Dieu, soit au nom du Peuple; et la fiction sur laquelle est généralement basée la théorie de la loi, implique que Dieu ou un être supérieur à la loi, la loi, la bénie par le Prince ou le Roi, mais consent à la loi, en chacune des personnes qui composent la société.

La fiction théorique ou démocratique ne peut être retenue, attendu que le mandat des gouvernements ne repose sur rien de palpable.

En droit démocratique, le mandat impérial n'est pas admis, le représentant n'a pas de droit à voter la loi qu'il a pu faire à son élection, ne compte pas juridiquement. Le seul recours de ceux qui se sont faits bénévolement ses dupes, est de le remplacer, s'ils le peuvent, par un autre dupes professionnel, lorsque son mandat vient à expiration. Et ainsi de suite.

Les citoyens eux-mêmes votent les lois, les projets leur sont proposés tout élaborés, et ils se prononcent par oui ou par non. La minorité doit se soumettre (de même que les abstentionnistes) à une majorité souvent fictive. Aucune sécession n'est admise. Par exemple les habitants d'un certain village votent pour une loi contre un certain impôt fédéral, ne pourront se refuser à payer cet impôt; s'ils ont voté pour une certaine réforme constitutionnelle et ont été minoritaires, ils ne pourront l'appliquer entre eux, etc...

\*

Le contrat, dit la science juridique, est une source d'obligations résultant du consentement direct de ceux qui sont obligés. Il n'y a de contrat proprement dit que dans le cas où deux personnes, par leur volonté, se sont engagées à une certaine chose. L'esprit du contrat, est qu'il y a libre consentement (sans violence et sans fraude), telles sont les « clauses morales » de la validité de tout contrat. Un contrat n'est pas forcément bilatéral; un

peut n'engager qu'une seule personne (ex: promesse de vente faite à quelqu'un). Mais le signal n'est engagé que par sa propre volonté, le respect qu'il a de la parole donnée, etc.

Le régime de la loi et celui du contrat sont antagonistes. L'un suppose le règne de l'Etat, l'autre celui du fédéralisme (pace, alliance, contrat). De nos jours le domaine de la loi s'agrandit considérablement, celui du contrat diminue.

Sous prétende que le contrat de salariat était entaché de la charge de fraude, il a combattu depuis cent ans. Mais il n'a pas été vain que contrat non libre, dominé par la violence de l'Etat-gardien de l'ingéralité; car c'est au contraire en tant que contrat libre, dont les contractants se passent de l'intervention de l'Etat, qu'il a été vaincu par l'échelle étagée, pure et simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à remplir une obligation même du contrat. Rien n'est plus hide. Il est, sans être en même temps obligatoire, une source d'obligations, tout ce qu'il y a de plus étrange et de plus simple (dans quelques pays), ou mal déguisé (dans d'autres). A force d'entreprendre les attributions de l'Etat et de restreindre le domaine privé, on en arrive à rempl

# Quelques précisions sur KARAGANDA

La Fédération Espagnole des Déportés et Internés Politiques se fait un devoir de dévoiler à l'opinion Publique Internationale, les fallacieux articles parus dans la revue soviétique « Temps Nouveaux » et dans le journal « Trud », organe des syndicats soviétiques. Ces articles n'ont troué que dans la presse divers pays que des échos analogiques sans naturellement en ce qui concerne les journaux soumis à la discipline du Komintern, qui, bien entendus, ont essayé de leur donner un caractère formel.

Si le but recherché par les journaux de l'U.R.S.S. et des satellites, était d'effectuer une manœuvre de diversion destinée à tromper les masses et organismes qui s'intéressent à cette question, ils ont échoué de façon aussi lamentable que ridicule.

Quiconque possède le plus élémentaire bon sens s'aperçoit immédiatement, à la lecture de la « lettre des 47 Espagnols » publiée par le journal « Trud » du 19 août 1948, que le prétexte usage de « courtoisie » de la police soviétique, dont il s'agit, est en réalité, un acte de contrainte exécuté sous une forme « opérante ».

Les contradictions relevées dans « Temps Nouveaux » sont absolument éclatantes. Il nous suffira de transcrire ici quelques paragraphes de leurs articles pour montrer combien fausses et tendancieuses sont leurs allégations :

« Temps Nouveaux » n° 34 du 19 août 1948 « Tous les Républicains espagnols en Union Soviétique, sont en liberté et l'ont toujours été. »

Et ailleurs :

« Un groupe de 47 Espagnols INTERNES par les autorités soviétiques au cours de la seconde guerre mondiale, sollicitent du gouvernement de l'U.R.S.S. l'autorisation de rester dans ce pays pour y vivre et travailler avec le peuple soviétique ». (« Trud » du 19 août 1948).

Indépendamment de la nette contradiction que nous venons de mettre en évidence à l'aide des propres textes de la presse stalinienne, nous tenons à préciser que la lettre est signée par 29 Espagnols pris par l'Armée Rouge dans le secteur de Berlin en juillet 1945, parmi lesquels se trouvent quelques-uns requis du S.T.O. Mais le plus grand nombre étant des travailleurs volontaires venus directement d'Espagne furent internés en U.R.S.S. dans le camp connu administrativement comme H. 7.074. Le reste des signataires, soit 18 authentiques antifascistes, sont des déportés internés depuis juillet 1941 au camp de « Kok-Mesk », Karaganda, qui, se trouvant être les plus jeunes déportés de ce camp et guidés par le souci humain légitime de sauver leur vie, s'il en était encore temps, n'ont eu qu'à choisir entre la soumission, l'« aveu », la déportation à nouveau ou, pis, la perte de la vie.

Ces derniers mois, les autorités soviétiques, devant la grande campagne mondiale de protestation menée contre de tels procédés « concentrationnaires », prirent la décision de rassembler dans un camp dit « de transit » des environs d'Odessa, plusieurs dizaines de ces Espagnols internés dont 58 rescapés de Karaganda, pour lesquels la campagne ouverte par la grande Fédération a été menée et doit se poursuivre dans toute son intensité.

Ils restent donc quarante (40) des anciens internés du « Kok-Mesk » Karaganda qui, ayant sans voulu se plier aux dictats d'un voulait leur imposer, NI BLANCHIR d'un « aveu spontané » les bourreaux responsables de leur martyre, sont en grand danger et l'on s'apprête à inventer

## Dans le métro

La Section de la C.N.T. de la Cie du Métropolitain est formée. Le dépôt de St-Maur invite les camarades des autres dépôts à se grouper également et à se mettre en rapport avec Boudot, 18 bis, avenue de l'Observatoire, à St-Maur-des-Fossés.

Est-il besoin de rappeler que devant les multiples trahisons des bonzes de la C.G.T. et C.G.T.-F.O., la C.N.T. offre un moyen sûr de lutte et d'organisation dont nous n'avons pas à souligner l'urgence. Les faits sont trop clairs pour qu'il soit nécessaire de les exposer, aucun de nous ne peut prétendre les ignorer.

Nous espérons que bientôt nous pourrons, avec l'appui de tous, entreprendre la résurrection du syndicalisme au sein de notre compagnie.

## Cercle Libertaire des Etudiants

Sujet : L'HOMME MODERNE ET LES MYTHES

Jeudi 11 novembre, 21 h. PRECISES, PALAIS DE LA MUTUALITE (petite entrée gauche).

POUR LA SALLE : Consulter le panneau d'affichage.

Le Gérant : M. JOYEUX.

Impr. Centr. du Croissant 19. r. du Croissant. Paris-7

des arguments pour justifier leur internement.

Devant cet état de choses, la F.E.D.I.P. lance un nouvel et pressant appel à tous ceux qui, conscients de leur devoir de solidarité humaine, entendent défendre les Droits de l'Homme afin qu'ils redoublent d'efforts et de dévouement pour obtenir des autorités de l'U.R.S.S. qu'elles rendent à nos compatriotes antifascistes la liberté totale en leur permettant de se rendre en France qui leur a offert hospitalité et sécurité ; cette décision du gouvernement français a été, en temps utile, communiquée officiellement au gouvernement de Moscou.

Nous demandons aussi que la Commission des Affaires Economiques et Sociales de l'O.N.U. qui, par ailleurs, a en main tous les éléments et documents justificatifs quant au bien-fondé de notre protestation, intervienne d'urgence pour prendre en charge la protection de ces Républicains espagnols tant que la Commission des Droits de l'Homme dudit Organisme International ne sera pas qualifiée pour agir elle-même.

Pour la F.E.D.I.P.  
Le Conseil National.

## LA GRÈVE des mineurs

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Il est vrai que Staline, qui veut à tout prix ruiner l'économie de ce pays pour faire échec au plan Marshall, se sert du parti communiste et de la C.G.T. pour développer un plan de domination et de concurrence contre les Etats-Unis. Et cette évidence, qui n'échappe à personne, sauf aux travailleurs fanatisés ou trompés, dresse contre les grèves une bonne partie de l'opinion publique, même des ouvriers qui autrement seraient favorables à ce mouvement.

Quand de justes revendications ne sont que des prétextes des ambitions russes ou américaines, il est inévitable que la plupart des gens ne voient que le jeu de l'imperialisme qui est derrière elles, et soient hostiles au mouvement qui s'en réclame.

Il faut, que la lutte ouvrière, que la révolution sociale soient l'œuvre des travailleurs, puisant en eux-mêmes leur inspiration, leurs directives, leurs mots d'ordre, leur organisation, et repoussant ceux qui leur parlent au nom du syndicat lorsqu'en réalité ils ne sont que les agents d'un parti qui fait son propre jeu ; d'un parti qui veut par l'intermédiaire de l'Etat, devenir maître de toute la richesse sociale, et créer de nouveaux exploiteurs qui ne seront plus patrons au sens traditionnel du mot, mais qui exploiteront autant, ou plus, que les patrons eux-mêmes.

### Les luttes nouvelles

La lutte pour se libérer du patronat et de l'Etat doit continuer contre tous les partis qui défendent l'existence et l'ingérence du patronat et de l'Etat.

Elle doit donc aussi avoir pour but de remplacer l'un et l'autre dans l'organisation de la vie économique, dans l'organisation du travail, de la production et de la distribution.

Nous avons exposé, dans notre dernier numéro, un plan de socialisation qui, avec les apports complémentaires que la pratique conseillera, doit mener à ces résultats.

Que les militants révolutionnaires non encore intoxiqués par les partis politiques, que ceux qui peuvent se désintoxiquer, que ceux qui peuvent s'arracher à l'opium du réformisme syndicaliste se mettent à l'œuvre pour le réaliser. Il faut préparer la grève gestionnaire. Il faut préparer l'appropriation des mines par les mineurs. Il faut préparer l'organisation d'ensemble de la galerie, au puit, au dépôt, à la région, à la nation. Il faut dresser les statistiques de la production. Il faut avoir le courage de prendre ses responsabilités directes, et non plus agir par personnes ou par parties interposées. Il faut préparer la révolution sociale.

Si les mineurs acquièrent cet état d'esprit et cette volonté d'action, la victoire du Gouvernement sera sa dernière victoire. Et même s'ils devaient être vaincus matériellement, ils seraient moralement vainqueurs, car ils auraient découvert, pour un proche avenir, le plus sûr chemin de leur libération.

Robert LEFRANC.

# Réunions Publiques et Contradictoires

## 1<sup>re</sup> REGION

• LILLE, 13, rue du Moulinet.  
Dimanche 5 décembre, à 10 heures  
La tragédie de l'antifascisme espagnol  
KARAGANDA

Orateur : HOCHE-MEURANT

## 2<sup>re</sup> REGION

• PARIS-EST, salle des Prévosts, 279, rue des Pyrenées.  
Vendredi 19 novembre à 20 h. 30  
Tout va mal. Que faire ?  
Orateurs Eric ALBERT, FONTAINE

## 12<sup>e</sup> REGION

• MARSEILLE Fédération locale. Conférences publiques et contradictoires les 1<sup>re</sup> et 3<sup>re</sup> vendredis de chaque

mois à 19 heures. Salle de l'Artistic, 8, cours J.Thierry, Service de la librairie et vente du « Libertaire ».

1<sup>re</sup> Marseille, salle Artistic, 8 bis, cours J.Thierry.

Vendredi 19 novembre à 19 h. 30

Qui est de Gaulle ?

Qu'est-ce que le R.P.F. ?

par Paul LAPEYRE

L'après-midi sera donnée notre Fête Amicale au cours de laquelle notre camarade Lapeyre prononcera une allocution.

Tirage de la tombola. — Attractions diverses — Buffet.

L'heure et le lieu vous seront indiqués dans le prochain « Libertaire ».

INTERNATIONALE DES JEUNES CONTRE LA GUERRE  
Réunion publique et contradictoire

SOCIETES SAVANTES  
8, rue Danton - Métro Odéon  
SALLE D

Vendredi 12 novembre

HALTE A LA GUERRE !

à 20 h. 30

Orateur : Pierre BATAILLE  
du front universitaire de Marseille

Daladier (les temps avaient changé) en 1942.

Magistrature de circonstance, sensible au milieu social, à l'atmosphère politique, qui semble avoir oublié jusqu'au souvenir de Mathieu Molé.

Magistrature qui semble retrouver de la vigueur que pour protéger une infidélité en faillite.

Justice des hommes exercée par d'autres hommes, en faveur d'une législation et d'une morale d'oppression. Justice de caste plus encore que justice de classe.

Un joli morceau d'architecture désuète à livrer au plus tôt au pic des démolitions.

JOYEUX.

## C. N. T.

39, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris-14  
Permanence tous les jours  
à 8 h. 12 h. 30 h. à 19 h.,  
sauf le dimanche.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamnant le même

syndicat de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

Magistrature qui condamne Seznec sans preuves. Magistrature qui, depuis quarante ans frappe avec brio tous les lampistes qui luit sont amenés.

Magistrature grimacante de plaisir

de ses prédecesseurs, écrits d'arrêts

de la morte de l'assassinat de l'assassinat.

</div